



Demande et Règlement d'Asturforesta 2027

Art. 0. ORGANISATEURS.- Agence de Développement Local. Mairie de Tineo. Polígono Industrial de La Curiscada. 33877 Tineo - Asturias - Espagne.

Art. 1. JOUR ET DURÉE.- ASTURFORESTA se tiendra au Monte Armayán, Tineo, les 27, 28 et 29 mai 2027. En cas de force majeure, les dates et le lieu pourront être modifiés sans droit à aucune compensation. La Foire restera ouverte au public de 10h00 à 19h00, sauf le samedi 29, jour de fermeture à 18h00. La circulation des véhicules est interdite sur le site pendant ces horaires.

Art. 2. RÉPARTITION DE L'ESPACE.- La Foire dispose de trois zones d'exposition distinctes :

A.- Zone extérieure.- Il s'agit de parcelles en plein air avec façade variable à partir de 5 mètres. B.- Zone intérieure.- Il s'agit de tentes type Jaimas de 3x3 m ou 5x5 m, avec les variations possibles détaillées dans le tableau.

C.- Chapiteau Biomasse.- Il s'agit de stands de 3x3 à l'intérieur d'un chapiteau indépendant avec comptoir.

D.- Zone de démonstrations.- La Foire disposera de deux zones pour la réalisation de démonstrations des machines et éléments exposés :

. **Démonstrations sur la parcelle propre.** Les conditions de cette zone seront variées afin de permettre la réalisation de tout type de travaux forestiers. L'exposant souhaitant réaliser une démonstration de sa machinerie devra l'indiquer sur la fiche d'inscription, en précisant le type de machine à utiliser et les conditions de cette démonstration.

. **Démonstrations sur la parcelle aménagée à cet effet.** Les conditions de cette zone seront variées afin de permettre la réalisation de tout type de travaux forestiers. L'exposant souhaitant réaliser une démonstration de sa machinerie devra l'indiquer sur la fiche d'inscription, en précisant le type de machine à utiliser et les conditions de cette démonstration.

3.1.- TABLEAUX DES PRIX

DIMENSIONS (M)	SURFACE (M ²)	PRIX (hors TVA)
Parcelles d'exposition en plein air	50 m.	368,95 €
	100 m.	491,98 €
	150 m.	609,76 €
	200 m.	860,97 €
	250 m.	983,96 €
	300 m.	1.229,95 €
	350 m.	1.352,95 €
	400 m.	1.475,94 €
	+400 m.	m ² 3,47 €
Jaima sans plancher, avec raccordement électrique	Jaima 9 m. (3X3) Jaima 25 m. (5x5)	461,23 € 614,98 €
Jaima avec plancher et raccordement électrique	Jaima 9 m. (3X3) Jaima 25 m (5x5)	885,00 € 1.045,43 €
Jaima, plancher, stand et raccordement électrique	Jaima 25 m (5x5) avec stand 16 m (4x4)	1.353,00 €
CHAPITEAU BIOMASSE.- Stand 3x3 sous chapiteau intérieur, avec électricité, moquette et comptoir	Stand 3x3	422,33 €
Parcelle Bar / Restaurant	350 m (35x10)	1.352,95 €
Raccordement électrique pour parcelles en plein air, 3 jours	220 V 380 V	159,91 € 233,63 €
Prix d'entrée	1 jour Étudiants Groupes (min. 15 pers.)	10,91 € 5,45 € Personne 10 €
Publicité dans le Catalogue	1/4 de page couleur	209,30 €
	1/2 page couleur	367,74 €
	1 page couleur	532,60 €
	Couverture couleur	1.500,00 €
	Intérieur de couverture couleur	1.350,00 €
	Quatrième de couverture couleur	1.250,00 €
	Intérieur de quatrième de couverture couleur	1.050,00 €
Publicité sur le Site Web	Bannière de 120 x 60	400,00 €
	Bannière de 70 x 30	200,00 €
Publicité au dos des billets		400,00 €

3.2.- SPÉCIFICATIONS. Publicité : Dans le cas où, pour l'insertion publicitaire dans la revue de la Foire (options intérieur de couverture, intérieur de quatrième de couverture, quatrième de couverture extérieure ou insertion publicitaire au dos des billets), plusieurs entreprises seraient intéressées, la priorité sera déterminée par la date de demande.

Le prix comprend :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION À ASTURFORESTA

info@asturforesta.es

Demande sur notre site web:

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

www.asturforesta.es

HOJA N°1

Nom de l'entreprise				
Personne de contact				
Adresse		NIF:		
		Ville		
		C. Postal:		
		País:		
Web:				
Téléphone:		E-Mail:		
Type d' activité (liste de la feuille n° 3)				
PRESTATIONS		Ud	Euros	TOTAL
Surface requise	Tente sans plancher		461,23 €	
	Tente avec plancher		614,98 €	
	Tente avec estrade		885,00 €	
	Tente, estrade et stand intérieur		1.045,43 €	
	Emplacement (voir tarif ci-joint)		1.353,00 €	
	Emplacement (voir tarif ci-joint)			
	Parcela Bar/Restaurante		1.352,95 €	
Raccordement électrique sur la parcelle : 3 jours	220 V		159,91 €	
	380 V		233,63 €	
Publicité				
Dans le catalogue	1/4 Page couleur		209,30 €	
	1/2 Page couleur		367,74 €	
	1 Page couleur		532,60 €	
	Couverture		1.500,00 €	
	Page intérieure de couverture		1.250,00 €	
	Page intérieure de quatrième de couverture		1.050,00 €	
Publicité sur le site web du salon (Internet)				
Web:	Bannière d'en-tête 120 x 60		400,00 €	
	Bannière 70 x 30		200,00 €	
Invitations pour vos clients. Nombre d'invitations gratuites				
La signature de la présente inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation des obligations énoncées dans les conditions particulières de participation.	REMISE		MONTANT	
	A) Fidélité 10 %			
	B) Promotion 10%			
	C) Nouvelle zone 40%			
	D) Démonstrations 20%			
	E) Démonstrations 5%			
	F) Inscription avant le 31/12/2026 20%			
Signature:		IVA 10%		



- Droit de réaliser des démonstrations.
- Droit de recevoir autant d'entrées gratuites que nécessaire pour les distribuer à ses clients
- Droit d'utiliser la salle de conférences pour la présentation de vidéos, conférences, etc. (réservation préalable).
- Parking gratuit, surveillance nocturne, photocopies, wifi
- Insertion dans le catalogue et dans la liste des exposants du site web

3.3.- RÈGLES DE GESTION.

1. Le prix public est exigible dès l'approbation de la demande de réservation du stand qui ouvre le dossier. Il est nécessaire de communiquer, dans la demande, un numéro de compte bancaire permettant d'en effectuer le prélèvement. La demande ne pourra pas être traitée sans la fourniture des données requises dans le formulaire de demande.
Une fois la licence d'installation accordée, le demandeur en sera notifié et, simultanément, il sera procédé à la liquidation du prix public et à la facturation du montant correspondant sur le compte indiqué par le demandeur. Le non-paiement ou le rejet du prélèvement, une fois la facture émise, sera considéré comme un renoncement à participer à la Foire.
2. Une fois le stand attribué et la liquidation correspondante réglée, si l'exposant renonce à exposer à la Foire, ou ne s'y présente pas pour des causes qui lui sont imputables, il aura droit à un remboursement partiel selon le détail suivant :
 - Demande présentée plus de 30 jours avant la foire : remboursement de 75 %. Demande présentée plus de 20 jours avant la foire : remboursement de 50 %
 - Demande présentée plus de 10 jours avant la foire : remboursement de 25 %
 - Si l'annulation ou la non-présentation intervient dans les 10 jours précédant la foire, aucun remboursement ne sera accordé.
3. Lorsque la non-participation résulte de causes NON imputables à l'assujetti, et dûment justifiées par la présentation des documents attestant du motif invoqué, le montant versé sera intégralement remboursé.

3.4.- INVITATIONS POUR CLIENTS, BADGES POUR EXPOSANTS, ACCÈS AU PARKING.

Chaque exposant disposera, en fonction de la surface de sa parcelle, d'invitations pour ses clients, de badges d'exposant, d'accès au parking des exposants et d'accès véhicule au stand, **sans limite maximale**, leur délivrance étant toutefois soumise à une demande préalable et aux besoins organisationnels de la foire

3.5.- REMISES.

A) REMISE DE FIDÉLITÉ DE L'EXPOSANT. Les exposants ayant participé à au moins 3 des 4 dernières éditions bénéficieront d'une réservation prioritaire de l'espace et d'une REMISE DE 10 %, applicable sur le prix total du stand, calculé avant remises.

B) REMISE POUR PROMOTION DE LA FOIRE. L'exposant qui, par son intermédiaire, fera venir un nouvel exposant à Asturforesta bénéficiera d'une REMISE DE 10 %, applicable sur le prix total du stand, calculé avant remises. Le nouvel exposant devra disposer d'un numéro d'identification fiscale différent de celui de l'intermédiaire et devra figurer comme exposant d'Asturforesta 2027, pour quoi il devra remplir sa propre demande

C) REMISE POUR PARCELLE SITUÉE DANS LA NOUVELLE ZONE D'EXPOSITION. Les exposants qui transfèrent ou demandent leur parcelle dans cette nouvelle zone d'exposition (selon le plan joint) bénéficieront d'une remise de 40 % sur le prix total. Les parcelles situées dans la zone d'exposition habituelle ne seront pas concernées par cette remise. (pour obtenir les remises sur la publicité et/ou l'électricité, il faudra avoir plus de 50 % de la surface contractée dans cette zone)

D) REMISE POUR DÉMONSTRATIONS EN ZONE COMMUNE. Les exposants souhaitant réaliser des démonstrations dans cette zone commune devront, pour bénéficier de la remise de 20 %, communiquer à l'organisation avant le **2 avril**, le jour et l'heure prévus pour sa réalisation, afin de pouvoir la diffuser correctement dans le catalogue d'Asturforesta. Les démonstrations dans cette zone auront une durée minimale d'une demi-heure, une démonstration quotidienne étant obligatoire pour obtenir la remise.

E) REMISE POUR DÉMONSTRATIONS SUR PARCELLE PROPRE. Les exposants souhaitant réaliser des démonstrations sur leur propre parcelle devront, pour bénéficier de la remise de 5 %, communiquer à l'organisation avant le **2 avril** le jour et l'heure prévus pour la démonstration, afin de pouvoir la diffuser correctement dans le catalogue d'Asturforesta.

Asturforesta vérifiera que les démonstrations ont bien lieu ; dans le cas contraire, les remises prévues aux points D) et E) seront retirées

F) REMISE POUR INSCRIPTION PRÉSENTÉE AVANT LE 31 DÉCEMBRE de l'année précédant la tenue d'Asturforesta. Les demandes présentées avant cette date bénéficieront d'une remise de 20 % sur le prix final.

De même, les demandes présentées avant cette date auront droit à la réservation du même espace que celui occupé lors de l'édition précédente d'Asturforesta.

En aucun cas, le cumul des remises auxquelles pourrait avoir droit un même exposant/une même demande ne pourra **dépasser 70 %** de remise totale à appliquer

ART. 4. RÉPARTITION DES PRODUITS.-

Parcelles : Seule l'exposition de produits liés au secteur forestier sera autorisée : machines forestières, outils, accessoires, vêtements de protection, etc. Intérieur : Cabinets de conseil, institutions, outillage forestier.

ART. 5. ASSURANCE MULTIRISQUES.-

L'Organisation souscrira une assurance couvrant **l'incendie, l'explosion, le vol, les dommages dus aux intempéries et la responsabilité civile de la foire**. L'assurance vol ne couvre que les vols survenant pendant la **fermeture au public**, la surveillance pendant les heures d'ouverture relevant de la responsabilité de l'exposant. Pour bénéficier de cette couverture, les exposants doivent présenter **avant le 30 avril un inventaire complet des produits et leur valorisation**; à défaut, l'organisation n'assumera aucune responsabilité.



N'oubliez pas de nous envoyer votre logo par e-mail afin que nous puissions le diffuser sur les réseaux sociaux de votre entreprise.

Allez-vous faire des démonstrations avec les machines ?

OUI

☐

NON

☐

De quel type de machines s'agit-il ?

Veillez décrire les conditions requises pour la démonstration :

EN ATTENTE:

ARBRIS:

ARBUSTES:

SOL:

SUPERFICIE NÉCESSAIRE:

BOIS NÉCESSAIRE:

AUTRES:

Nombre de cartes d'accès pour les professionnels

NOM

PRÉNOM

FONCTION

Acceptez-vous que votre adresse soit communiquée pour des questions sans rapport avec le salon ?

OUI

☐

NON

☐



ART. 6. MESURES DE SÉCURITÉ.-

Protection contre l'incendie : Il est interdit de faire du feu ou de déverser des fluides inflammables (carburants, huiles, etc.). Les entreprises exposant des machines doivent disposer d'extincteurs : **Sécurité générale :** Il est interdit d'exposer des produits représentant un danger pour les visiteurs, le personnel ou les exposants. Les démonstrations doivent disposer de dispositifs de sécurité et de protection du public. Les exposants sont responsables de tout dommage causé et doivent disposer de personnel de sécurité ainsi que d'une **assurance responsabilité civile d'un minimum de 300 000 €**. L'organisation contrôle la fourniture des tentes et de l'électricité ; les tentes d'entreprise ne sont autorisées qu'avec une autorisation préalable.

Inspection : Asturforesta peut inspecter les installations et démonstrations à tout moment, et exiger le retrait de produits ou l'adoption de mesures de sécurité supplémentaires si elle le juge nécessaire.

ART. 7. ADMISSION ET FACTURATION.- La contractualisation de l'espace et des services par les exposants s'effectuera par la présentation d'un formulaire d'inscription fourni par l'Organisation, à renvoyer dûment complété avant le 30 avril 2027. L'approbation de la demande de réservation du stand entraînera l'exigibilité du prix public, la communication d'un numéro de compte bancaire pour son prélèvement étant obligatoire. L'octroi de la licence entraînera la facturation automatique du montant correspondant, le non-paiement ou le rejet du prélèvement étant considéré comme un renoncement à participer à la foire. En cas de renoncement pour des causes imputables à l'exposant, un remboursement partiel du montant pourra être demandé conformément à l'Ordonnance NF n° 400. Si la non-participation résulte de causes non imputables à l'exposant et dûment justifiées, le montant versé sera intégralement remboursé.

ART. 8. INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION.- La cession de tout ou partie de l'espace et des services à une entreprise différente de celle inscrite est expressément interdite. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'activités similaires ou complémentaires, ASTURFORESTA pourra, sur demande préalable de l'intéressé, autoriser la cession de tout ou partie de l'espace contracté.

ART. 9. INSTALLATION DU STAND.- Les participants à la Foire pourront commencer l'installation à partir de 8h00 le 20 mai 2027. L'horaire d'installation est de 8h00 à 22h00, aucune entrée de matériel n'étant admise après cette heure.

ART. 10. RETRAIT DES MARCHANDISES.- Les éléments exposés ne pourront en aucun cas être retirés avant 21h00 le samedi 29 mai 2027. Le non-respect de cette règle entraînera l'impossibilité de participer aux éditions suivantes.

ART. 11. SERVICE DE SURVEILLANCE.- Dès le début de la période d'installation, la Foire dispose d'un service de surveillance destiné à garantir l'intégrité des matériels et éléments déposés. L'Organisation de la Foire prendra en charge les coûts du service de surveillance, qui assurera sa mission depuis le début de la période de montage jusqu'au début de la période de retrait des marchandises. La surveillance assurée par l'Organisation couvrira la période pendant laquelle la Foire reste fermée au public, la surveillance de sa parcelle et/ou de sa tente pendant les heures d'ouverture relevant de la responsabilité de chaque exposant. Pendant la période d'ouverture au public, un service de surveillance des zones communes et de maintien de l'ordre sera assuré par l'Organisation.

ART. 12. SERVICE DE NETTOYAGE.- Le nettoyage des allées et des zones communes sera pris en charge par l'Organisation, sans répercussion financière pour l'exposant. Le nettoyage des tentes sera à la charge de l'exposant ; à cet effet, nous lui transmettrons les devis des entreprises intéressées par ce service afin qu'il puisse le contracter directement.

ART. 13. SERVICE D'ASSISTANCE SANITAIRE.- Pendant les jours de la manifestation, une unité d'assistance sanitaire sera installée sur le site de la Foire.

ART. 14. ZONE DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT.- L'Organisation de la Foire aménagera une zone à l'intérieur du site afin de faciliter le chargement et le déchargement des machines et éléments transportés par camion.

ART. 15. SERVICE DE SONORISATION.- La Foire dispose d'un service de sonorisation, par lequel les exposants et visiteurs seront informés en temps utile des activités se déroulant dans l'Exposition.

ART. 16. SERVICE DE SALLE D'AFFAIRES ET SALLE DE CONFÉRENCES.- La Foire dispose d'un espace réservé, équipé de mobilier, mis à la disposition des exposants souhaitant l'utiliser pour négocier ou finaliser un accord de manière privée.

ART. 17. SERVICES ADDITIONNELS.- L'organisation mettra à la disposition de l'exposant une entreprise de services pour le chargement, le déchargement et le déplacement des machines, les besoins en bois et tout autre imprévu pendant son séjour à la Foire.

Afin d'éviter tout retard lors du chargement et du déchargement, l'exposant devra communiquer à l'organisation les horaires prévus d'arrivée et/ou de départ du site, au moins 5 heures à l'avance, afin d'organiser ces opérations.

ART. 18. BUREAUX DE LA FOIRE.- La Foire dispose de bureaux permanents avant et après l'événement, où les personnes intéressées peuvent s'adresser pour obtenir des informations ou éclaircir toute question relative à l'exposition, de 8h00 à 15h00. Pendant la Foire, le bureau situé sur le site sera ouvert de 9h00 à 20h00 sans interruption.

Téléphone : +34 985 801 976 poste 11 - <https://www.asturforesta.es> E-mail : info@asturforesta.es / anaperez@tineo.es

ART. 19. PROTECTION DES DONNÉES.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, nous vous informons que vos données font partie d'un fichier dont le responsable est la Mairie de Tineo, P3307300H. Vos données seront utilisées pour votre participation à Asturforesta, ainsi que pour des informations ponctuelles la concernant.

Vous pourrez accéder à vos données, les rectifier, les supprimer, limiter leur traitement et vous y opposer en adressant une demande à Asturforesta, Polígono Industrial de la Curiscada – 33.877 Tineo – Asturias,

ART. 20. AUTRES ACTIVITÉS.- Afin de compléter la manifestation et de la rendre plus attractive et intéressante pour les visiteurs, des activités complémentaires seront organisées : concours, conférences, colloques, tables rondes, etc. De même, les exposants souhaitant organiser des projections ou conférences sur leur activité devront en informer l'Organisation avant le 30 avril 2027, et devront transmettre par écrit le contenu de leur intervention aux bureaux de l'organisation avant cette date.



VEUILLEZ REMPLIR CETTE SECTION AVEC LE PLUS GRAND SOIN

FEUILLE N°3

MATÉRIEL À PRÉSENTER

(Voir la liste des produits)

Numérotation (Voir les listes)	Catégorie de matériel (voir la liste)	Marque et modèle	Fabricant et pays d'origine	Matériau innovant Oui / Non	Valeur approx..

Texte explicatif concernant votre produit destiné au catalogue officiel d'Asturforesta (80 mots maximum).

CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ET PRODUITS

Code / Domaine	Sous-domaine / Rubrique	Contenu
1. Boisement et entretien des forêts	1.1 Préparation du terrain	Machines pour le nettoyage des souches, broussailles et résidus d'abattage · Machines pour le travail et le drainage du sol
	1.2 Matériel forestier de reproduction	Machines pour la production et la récolte de semences · Culture de plants · Semences et plants forestiers · Machines pour le semis et la plantation
	1.3 Amélioration du sol et fertilisation	Machines pour l'amélioration du sol · Engrais
	1.4 Culture et entretien des jeunes plants	Machines pour la culture, l'entretien et l'élagage
2. Protection forestière	2.1 Machines de protection des forêts	Systèmes anti-chasse · Champignons et maladies végétales · Nuisibles animaux · Dommages liés à l'exploitation
	2.2 Incendies de forêt	Surveillance et contrôle
	2.3 Environnement	Enregistrement des charges polluantes · Protection des espèces
3. Exploitation forestière	3.1 Abattage et transformation	Outils forestiers · Tronçonneuses et accessoires · Abatteuses et processeurs · Grues et accessoires · Écorçage
	3.2 Exploitation forestière	Tracteurs forestiers · Porteurs · Treuils · Pincers · Remorques · Câbles · Systèmes radio · Véhicules de récupération · Palans
	3.3 Équipements complémentaires	Treuils de traction · Carburants · Citernes mobiles · Huiles
	3.4 Composants techniques	Hydrauliques et pneumatiques · Grues et rotateurs · Pièces détachées
4. Utilisation de chevaux dans les travaux forestiers	—	Traction animale dans les opérations forestières
5. Stockage des grumes	Gestion du bois	Technologie de stockage et de manutention · Conservation chimique · Systèmes d'aspersion · Transport dans les parcs à bois
6. Chemins forestiers	Construction et entretien	Machines de construction · Entretien · Viabilité hivernale · Signalisation et orientation
7. Transport du bois	Véhicules et équipements	Camions · Remorques · Semi-remorques · Grues · Nacelles · Véhicules spéciaux · Chariots · Plateformes · Sièges
8. Nature et environnement	—	Protection et conservation de l'environnement
9. Travail du bois	Transformation	Scieries mobiles · Technologie de sciage · Recyclage et déchets · Autres machines
10. Bioénergie et chauffage	Technologie	Broyeurs à plaquettes · Scieries · Systèmes de chauffage · Briquettes et pellets · Séchoirs · Machines de remplissage · Culture à courte rotation
11. Gestion forestière et paysagère	Usage récréatif et municipal	Conservation du paysage · Soins des arbres · Technologie municipale · Installations de loisirs
12. Informatique, topographie et télécommunications	Systèmes techniques	Informatique · Topographie · Photogrammétrie · Analyse des sols · Gestion forestière · Mesure du bois · Marquage · GPS/SIG · Drones · Télécommunications
13. Santé et sécurité au travail	Prévention et secours	EPI · Vêtements de travail · Véhicules du personnel · Hygiène · Premiers secours · Sauvetage
14. Information et conseil	Formation et diffusion	Éducation forestière · Emploi · Maisons d'édition · Presse spécialisée · Formation continue
15. Services	Services forestiers et auxiliaires	Préparation des travaux · Entretien forestier · Énergies renouvelables · Logistique · Conseil · Banques · Assurances · Certification · Associations · Transport
16. Machines d'occasion	Marché de l'occasion	Machines forestières · Véhicules de transport · Autres machines
17. Chasse et conservation	Équipement	Matériel de chasse · Vêtements d'extérieur
18. Usage forestier spécial	—	Applications forestières spécifiques
19. Innovation	—	Innovations et nouveautés techniques
20. Véhicules tout-terrain	—	Véhicules tout-terrain



Demande et Règlement d'Asturforesta 2027